CAPEB

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2009

2009

PROGRAMME

Paris - 16 et 17 avril 2009

PALAIS DES CONGRÈS

CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment

LES INTERVENANTS

HÉLÈNE-FRANÇOISE JOURDA - Architecte

Diplômée d'architecture depuis 1980, elle est associé à l'Agence Jourda et Perraudin Architectes jusqu'en 1996, date à laquelle elle devient architecte indépendante. Professeur depuis 1999 à la faculté d'architecture de l'université technique de Vienne (Autriche), elle est membre de l'académie d'Architecture, de l'Akademie der Künste à Berlin (Allemagne). Le développement durable reste l'objectif affiché de son travail d'architecte et d'enseignante.

Elle réalise notamment en 1987 l'Ecole d'architecture de Lyon, le mobilier urbain et le lycée international de Lyon en 1992, les Bâtiments Universitaires à Marne la Vallée, le Palais de justice à Melun en 1995, le Musée Botanique à Bordeaux en 2001, en 2002, Construction d'un bâtiment de production et d'administration à Ebermannsdorf (Allemagne). En 2005 elle réalise la Mission AMO HQE pour la réhabilitation de la Tour Bois le Prêtre à Paris ainsi que 87 logements sociaux à Rouen...

L'architecture se doit d'être "à l'écoute du bien-être des gens", répondre aux besoins, aux usages, comme elle doit prendre en compte l'environnement (topographie, climat, hydrologie, végétation, paysage), économiser l'énergie et choisir des matériaux et des procédés de construction dans cette optique.

La protection de l'environnement est une occasion formidable d'inventer d'autres espaces de vie, de créer une autre architecture, de renouer avec la fonction sociale de notre métier, pour tenter de créer un monde meilleur.

« On sait aujourd'hui faire des bâtiments sans aucune difficulté qui consomment 50 kwh/m²/an d'énergie primaire. C'est extrêmement simple et pas beaucoup plus coûteux... »

Il faudrait instaurer un nouveau label : le label DDC pour Développement durable dans la construction. « L'idée serait d'avoir une grille d'évaluation qui serait partagée par tous les acteurs du bâtiment et qui serait aussi une grille approuvée par nos partenaires européens de sorte à mesurer l'impact sur la planète des constructions mais pas seulement du point de vue de l'environnement et des consommations énergétiques mais aussi du point de vue de leurs contributions aux émissions de gaz à effet de serre.

(interview à France Culture)

PIERRE QUERCY - Délégué général de l'Union Sociale pour l'Habitat (U.S.H.)

Diplômé de l'Institut d'études politiques (IEP), il est ingénieur au corps des ponts et chaussées.

Délégué général de l'Union Sociale pour l'Habitat (U.S.H.) depuis 2007, il aura été conseiller auprès de Marc-Philippe DAUBRESSE alors ministre délégué au Logement et à la ville puis directeur adjoint du cabinet de Jean Louis BORLOO (ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement) de 2005 à 2007. Depuis le début de sa carrière, il aura été entre autre Directeur général du Centre de réalisation et d'études pour l'aménagement du territoire, ingénieur en chef des ponts et chaussées. De 1985 à 2001, il sera Directeur Général de l'Union nationale des fédérations d'organismes des habitations à loyer modéré (H.L.M.).

Les chiffres de la construction ont chuté de 18% en 2008. Cette baisse confirmée en janvier 2009, est clairement liée à la crise immobilière. Dans le cadre du plan de relance, 15.000 logements locatifs sociaux neufs (Plus et PLAI) en 2009 et autant en 2010 seront financé par le gouvernement. Si les volumes de crédit sont en hausse pour cette année, ce qui permettra de construire plus qu'en 2008, l'aide unitaire par logement ne correspond cependant pas aux attentes... Pour parvenir à accélérer le rythme de construction, ouvrir le marché aux acteurs privés est une bonne solution. Il faut notamment instaurer des partenariats publics privés (PPP) pour la construction et la gestion des nouveaux centres.

Le total de logements à réaliser en 2009 atteint 150.000 dont 93.000 logements sociaux.

D'autre part, le Grenelle Environnement prévoit la rénovation d'ici 2020 des 800 000 logements sociaux les plus « énergétivore ». A ce titre, l'Union sociale pour l'habitat a signé le 19 février 2009 une « convention sur la mise en œuvre du programme énergétique de 800 000 logements sociaux ». Les aides obtenues (éco-prêt et dégrèvement de la taxe foncière des propriétés bâties) finalement équivaudront en moyenne à une subvention de 20% d'un montant des travaux, soit un taux comparable à celui dont bénéficie l'amélioration thermique du parc privé.

(Profession logement – 06/03/09)